

Jeudi 4 mars 2021

## DÉPISTAGE COVID-19

### Que vous présentiez des symptômes, que soyez asymptomatique, prioritaire ou non, quels tests pouvez-vous faire et où ?

Les tests virologiques (RT-PCR) et antigéniques de dépistage du COVID-19 sont réalisables sans ordonnance et sont pris en charge intégralement par l'assurance-maladie obligatoire.

Les tests **antigéniques** s'adressent en priorité aux **personnes symptomatiques** (au plus tard 4 jours après l'apparition des symptômes), et aux personnes asymptomatiques lorsqu'elles sont personne contact, font partie d'un cluster ou sont testées au cours d'une opération de dépistage.

Dans les autres cas, préférez les tests RT-PCR.

	TEST RT-PCR	TEST ANTIGÉNIQUE
Type de prélèvement	Prélèvement nasopharyngé (avec écouvillon)	
Professionnels qualifiés	Analyse en laboratoire par un biologiste	Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) pour la lecture et le rendu du résultat
Objectif du test	Déterminer si la personne est infectée au virus SARS-CoV-2	
Délai pour obtenir les résultats	🕒 🕒 🕒 24h en moyenne	🕒 De 15 à 30 minutes
Fiabilité	🌸 🌸 🌸 Technique de référence	🌸 🌸 Risque plus élevé de faux négatifs pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée
Nécessité de confirmation	NON	OUI, contrôle par test RT-PCR lorsque le résultat est négatif ET qu'il s'agit d'une personne de plus de 65 ans ou d'une personne présentant au moins un facteur de risque
Contre-indication(s)*	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes contacts</li> <li>Personnes asymptomatiques (sauf dépistage collectif ciblé pour trouver un cluster ou recommandation du professionnel de santé)</li> <li>Personnes symptomatiques &gt; 4 jours</li> </ul>
Priorisation*	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes symptomatiques</li> <li>Personnes contacts</li> <li>Professionnels de santé</li> <li>Personnels des écoles, collèges, lycées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes symptomatiques ≤ 4 jours</li> </ul>

\* Selon la doctrine en vigueur

Avant votre dépistage, munissez-vous de vos carte d'identité et carte vitale et remplissez [ce formulaire](#) afin de gagner du temps et de réduire les files d'attente.

## ► Dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19 :

1. Contactez votre médecin traitant.

Si vous n'avez pas de médecin traitant, composez le **09 72 72 99 09** (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8h30 à 18h). En cas de fermeture de votre cabinet médical habituel, composez le **116 117** (numéro d'appel gratuit actif sur toute la Normandie).

2. Prenez **rendez-vous** dans un **cabinet infirmier** ou dans le **laboratoire le plus proche** ou dans un **site permanent** afin d'organiser votre dépistage. La prise de rendez-vous vous permet d'être dépisté plus rapidement sans risquer de contaminer votre entourage.

3. Dans l'attente des résultats de votre test, **restez chez vous** et limitez vos contacts avec l'extérieur.

## ► Dépistage des personnes prioritaires :

Qui sont les personnes prioritaires ?

- Les personnes symptomatiques,
- Les personnes ayant une prescription médicale,
- Les personnes contacts à risque d'un cas confirmé ou probable de COVID-19 inscrites dans CONTACT-COVID (sur présentation du mail ou du SMS de l'Assurance Maladie),
- Les personnes pour lesquelles un test est recommandé par l'ARS dans le cadre d'une opération de dépistage ciblant un collectif à risque ou la population de territoires à circulation active du virus,
- Les professionnels de santé, exerçant en établissements de santé ou établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ou au domicile de personnes âgées ou handicapées.

Prenez **rendez-vous** dans un **cabinet infirmier** ou dans le **laboratoire le plus proche** ou dans un **site permanent** ou, le cas échéant, déplacez-vous dans l'un des **sites éphémères** le plus proche.

## ► Dépistage des personnes non-prioritaires :

Si vous n'êtes pas prioritaire et asymptomatique, il est **recommandé** de prendre **rendez-vous** dans un **cabinet infirmier** ou dans le **laboratoire le plus proche**.

### Cabinets infirmiers

LEGRIS Sylvie  
RICHIER Catherine  
02 31 36 57 82 ou 06 65 97 18 74

DECHAUFFOUR Nathalie  
02 31 37 31 62

ARNOULD - PESNEAUD Christine  
07 68 64 46 26  
AVIZE Morgane  
06 26 09 22 01

DE SOUSA Dominique  
02 31 37 14 00 ou 07 68 39 09 43

### Laboratoires

Laboratoire Bioriv Courseulles-sur-Mer  
02 31 97 07 90

Laboratoire Bioriv Ouistreham  
02 31 96 60 60

Du lundi au vendredi de 12h20 à 15h20

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

### Sites permanents

Pharmacie de la Basilique : 02 31 37 29 60  
Pharmacie Rouault (Hyper U) : 02 31 37 21 76